

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019**

Date de convocation : 19 avril 2019

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Jean-François MAILLEY, Alain MOUILLOT, Eric OUDARD, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Claudine BOUVET, Emmanuelle GILLOT, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absents excusés : Jean-Michel NOIROT (pouvoir à J-F MAILLEY).

Secrétaire de séance : Sylvie TISSERAND

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **○ Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une plateforme pour l'implantation d'un terrain multisports**

Suite à la consultation en procédure adaptée, 6 entreprises ont présenté une offre. Après étude par la commission d'appel d'offres, celle-ci propose de retenir l'entreprise EMDE du Miroir, mieux disante pour un montant de 30 380,96 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission et autorise M. le Maire à passer le marché correspondant, sous réserve de l'obtention de la DETR.

## **○ Attribution du marché de création d'un terrain multisports**

Suite à la consultation de plusieurs entreprises, M. le Maire présente les offres au Conseil suivant les orientations soumises par les différentes commissions consultatives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT mieux disante pour un montant de 40 483,00 € HT, sous réserve de l'obtention des subventions demandées.

## **○ Attribution du marché de création d'une aire de jeux**

M. le Maire présente les offres des entreprises conformément aux orientations exprimées par les différentes commissions consultatives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise AMC DIFFUSION d'Augea pour l'installation des jeux pour un montant de 25 184,00 € HT et l'entreprise EMDE pour le terrassement pour un montant de 5 609,20 € HT sous réserve de l'obtention de la DETR.

## **○ SIDEK du Jura – Electrification rurale – Rénovation des coffrets et horloges**

Dans le programme du service de l'éclairage public communal, il est nécessaire de procéder à la rénovation de 2 coffrets électriques et à l'installation de 7 horloges pour un montant de 7 469,78 € TTC. Devis présenté par le SIDEK du Jura avec un reste à charge pour la Commune de 3 734,89 €.

## **○ ECLA – Mise en place et financement de l'accompagnement dans les transports scolaires (Tallis Ecole) – Modification du dispositif – Convention**

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention passée entre ECLA et la Commune précisant : ECLA souhaite déléguer aux communes le recrutement et la rémunération des accompagnateurs dans les transports scolaires avec une répartition des charges 50 % Commune 50 % ECLA.

### **○ Sou des écoles – Subvention exceptionnelle**

Le Sou des Écoles sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet pédagogique pour une classe découverte à Paris les 26 et 27 juin 2019 pour les élèves de CM1 et CM2 à l'école de COURLAOUX/CONDAMINE.

15 enfants sont concernés pour Courlaoux et 7 pour Condamine.

Le Conseil Municipal propose de verser au Sou des Écoles une subvention exceptionnelle de 30 € par élève pour les enfants de Courlaoux, sachant que le Maire de Condamine s'est engagé à verser la même participation pour ses élèves.

### **○ Créations et suppressions de postes permanents**

Considérant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permettant les avancements de grade et après avis favorable de la CAP du 21 mars 2019, il convient de modifier le tableau des emplois concernés.

### **○ RIFSEEP – Extension aux animateurs territoriaux**

Le Conseil Municipal décide de la mise en place du régime indemnitaire (IFSE) au cadre d'emplois des animateurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **○ SIER - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPOS) d'eau potable 2018**

M. Bernard GAY présente le rapport établi par le SIER pour l'année 2018.

Il est à noter que le rendement du réseau est de 93,97 % sur notre commune.

Pas d'augmentation du prix de l'eau et des abonnements en 2019.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **○ Plan des travaux de signalisation horizontale et verticale et attribution du marché**

Suite aux différents travaux, création de cheminements piétons, réaménagement des carrefours, la signalisation horizontale et verticale doit être réalisée.

Par ailleurs, une réfection de la signalisation horizontale dans la commune est nécessaire.

Après consultation, le devis de l'entreprise AER EIFFAGE de Senozan pour un montant de travaux de 5 922,35 € HT a été retenu.

### **○ Urbanisme**

#### **• Demande de droit de préemption**

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

<b>Vendeur</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Adresse du bien</b>
PROGIM	PERONO Alain	13, impasse des Pâquerettes
PROGIM	CHAUDAT Caroline	22, impasse des Pâquerettes
PROGIM	SCI NONNI	82, impasse des Pâquerettes
VOLATIER David	HUMBERT – RICHARD	185, route de Bletterans

#### **• Demande de travaux et permis de construire**

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	DUBIEF Patrick	Auvent
DP	MASINI Sébastien	Centre de contrôle technique PL
DP	BERGER Félix	4 fenêtres de toit
DP	AB Services	Panneaux photovoltaïques
DP	PROST Françoise	Abri de jardin
DP	FERKAÏ Audrey	Piscine
DP	Commune de COURLAOUX	Terrain multisports

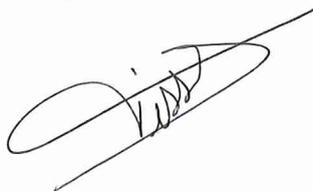
### ○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Compte-rendu de la Commission Bois et Forêt du 15 avril 2019.
- Signature d'une convention avec M. PY pour l'utilisation de son chemin forestier pour se rendre à l'étang « En Bedey ».
- Pas d'augmentation des taux de taxes à ECLA.
- Organisation des tours de garde. pour les élections européennes.
- Marche découverte de l'étang communal : M. le Maire a évoqué le projet d'une journée découverte de l'étang communal pour les habitants de la Commune, en partenariat avec le Comité d'animation le dimanche 7 juillet 2019.
- Affaire CARREL : M. le Maire fait part de la contestation de M. CARREL suite au refus de la construction d'une piscine hors sol sur une parcelle située en zone agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La secrétaire,  
Sylvie TISSERAND



Le Maire,  
Jean-Yves LANNEAU

